

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maude-thibault-csstl-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4843d405201d64955317f5fa>

Date d'obtention : 2025-05-08 18:06:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la production, l'envoi et la possession de photo intime est illégal et ce même entre les mineurs. Et que les actes impulsifs sont traités par des rencontres de sensibilisation, tandis que les actes malveillants ou les récidives sont soumis à des enquêtes criminelles complètes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La méthode Sexto permet de traiter les cas de sextage beaucoup plus rapidement, réduisant les délais de plusieurs mois à quelques jours grâce à des procédures claires et efficaces. Elle implique une collaboration étroite entre les écoles, les policiers et le système de justice, facilitant la gestion des cas de sextage et assurant une réponse cohérente et coordonnée. La formation nous équipera pour sensibiliser les jeunes aux dangers du sextage et aux conséquences légales et personnelles, incluant des rencontres de sensibilisation pour prévenir les comportements impulsifs. Apprendre à distinguer entre les actes impulsifs et les actes malveillants, en adaptant notre intervention en fonction de la gravité du cas, avec des outils pour traiter les récidives de manière appropriée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

le respect et la confidentialité.